

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2021**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Présents :

Le Maire : MULLER Christophe

Les Adjoint : FENARD Michel, KINDER Yves, MICHEL Andrée.

Les Conseillers : BIGNON Gilles, DONATE Marylène, GRIMM Emmanuelle, JOLY Véronique, KILL Allan, LANG-MAYER Diane.

Absents excusés : BARRILE Cynthia, KEMPENICH Michel, KURZ Régine, PORTHA Serge, SCHISLER Laurent.

Procuration de : BARRILE Cynthia à KINDER Yves, KEMPENICH Michel à MICHEL Andrée, KURZ Régine à FENARD Michel, PORTHA Serge à MULLER Christophe, SCHISLER Laurent à LANG-MAYER Diane.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/2021
2. Aménagement de la rue de la Gare
3. Programme prévisionnel des coupes de bois
4. Demande de subvention
5. Aménagement d'équipements scolaires
6. Décisions modificatives
7. Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle
8. Autorisation d'encaissement
9. Convention Plan de relance et Fusée
10. Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie
11. Divers

A l'unanimité le Conseil approuve la désignation de Gilles BIGNON comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 24 juin 2021.

2. Aménagement de la Rue de la Gare

a) Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Gare un appel d'offres a été réalisé par la MATEC.

Après présentation du rapport d'analyse des différentes offres de prix, le Conseil Municipal valide l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre à la société MK Etudes. Les honoraires sont fixés à 3,2 % du montant estimatif des travaux, soit un montant de 16.000 € H.T, auquel il convient de rajouter 475 € H.T. pour la mission complémentaire relative au branchement des réseaux secs.

b) Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare, le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter le Département pour une subvention dans le cadre de Ambition Moselle 2020-2025 ainsi que le SELEM, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférent.

3. Programme prévisionnel des coupes de bois

a) Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2022 présenté par l'ONF, ainsi que le programme des travaux en ATDO (Assistance Technique) et autorise le Maire à signer le devis correspondant, sous réserve que les travaux de cubage et de classement réalisés par l'ONF soient effectués immédiatement après l'abattage et le façonnage du bois d'œuvre (BO) et du bois d'industrie (BIL). Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 4 189,41 € H.T.

b) Les lots de fonds de coupes (bois sur pied et houppiers) issus des parcelles 12, 15, 16, 17 (lot non réalisé sur exercice précédent) et 23 seront partagés entre les inscrits ayant un domicile réel et fixe dans la commune avec un minimum de 15 stères par lot.

- La taxe d'affouage est fixée à 12 € le stère.
- Le délai d'exploitation est fixé au 30 juin 2022.
- Le délai d'enlèvement des bois est fixé au 30 septembre 2022.
- Conformément à l'article L 145-1 du code forestier, M. Gilles BIGNON, M. Michel FENARD et Mme Emmanuelle GRIMM, sont désignés garants solidairement responsables et solvables de la bonne exécution de la coupe.
- La Commune se charge de la matérialisation et de la réception des lots, l'agent ONF assurant uniquement la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

4. Demande de subvention

- A l'unanimité le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention de la Ligue Contre le Cancer.

5. Aménagement d'équipements scolaires

a) Dans le cadre du projet d'aménagement d'équipements scolaires il a été décidé lors du dernier conseil de faire l'acquisition foncière de terrains situés à proximité de l'école. Les propriétaires ont été contactés et sont tous favorables à la vente de leur bien à la Commune. Cependant, il nous a été fait remarquer que le montant fixé pour l'achat était sous-évalué par rapport au montant versé lors de l'acquisition des parcelles pour la construction de l'école élémentaire en 2011 situées dans la même zone. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 24 juin dernier et de proposer aux propriétaires desdits terrains de les acquérir à raison de 2 800 € l'are pour la zone Ue et de 40 € l'are pour la zone A. Le Conseil Municipal s'engage également à prendre en charge les frais d'étude des sols ainsi que les frais de notaire. Il autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette opération.

b) Dans le cadre du projet d'aménagement d'équipements scolaires, la Commune décide de solliciter la société MK Etudes, pour l'ébauche d'un avant-projet de création d'un polysport et d'un réfectoire, sur la zone Ue du groupement scolaire.

6. Décisions modificatives

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Article 022 : - 2 000,00 €

Article 678 : + 2 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Opération 15 article 2128 : - 70 000,00 €

Opération 20 article 2111 : + 70 000,00 €

7. Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la Commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

8. Autorisation d'encaissement

a) Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'encaissement d'un chèque du Conseil

de Fabrique d'un montant de 4 013 € correspondant au remboursement des travaux effectués par la Commune sur la charpente et le paratonnerre de l'Eglise.

b) La Commune a été sollicitée par un particulier souhaitant acquérir l'ancien tracteur Kubota. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'acquisition de ce tracteur en l'état et sans garantie pour un montant de 600€.

9. Convention Plan de relance et Fusée

M. FENARD présente au Conseil le projet de mise en place d'un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'intéressé, décide d'autoriser le Maire :

- à signer la convention de financement entre la Région académique Grand Est et la Commune,

- à engager les démarches pour l'octroi d'une subvention de 8 050 €.

10. Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie

Dans le cadre de l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur des terrains situés section 19 parcelles 452 et 454 dont la Commune est propriétaire, pour le compte de la société SFR, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante par 14 voix pour et une abstention.

11. Divers

Le rapport annuel sur l'eau n'appelle pas de remarque particulière. Une copie sera adressée par les services de la mairie à chaque membre du conseil municipal.

La commission Environnement et étang a proposé le prochain plan d'alevinage. Il a aussi été défini les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche ainsi que les trois dates de la pêche de nuit (premier samedi de juillet, d'août et septembre 2022). Ces éléments seront intégrés dans le règlement de pêche de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a exercé, conformément aux délégations qui lui ont été conférées en début de mandat, le droit de préemption sur la parcelle 11 section 19 d'une contenance de 9,84 ares située en zones U, 1AU, Nj et Ab du PLU, pour un montant de 5 000€.

M. KINDER a proposé la plantation d'arbres fruitiers sur le terrain jouxtant le monument aux morts, en face du cimetière. A l'unanimité, le conseil a émis un avis favorable

Mme MICHEL a présenté le menu du déjeuner qui sera servi lors du repas des Anciens prévu à la salle polyvalente le dimanche 28 novembre prochain.

M. BIGNON a informé le conseil sur l'évolution des consignes de tri des déchets ménagers applicables au 01/01/2022 et sur l'expérimentation qui sera menée dans quatre communes de la CAFPF (Théding, Schoeneck, Diebling et Bousbach) par l'ajout d'un conteneur spécifique aux points d'apport volontaire.

Le secrétaire,



Gilles BIGNON

Le Maire,



Christophe MULLER

